

Décision n° 2023-124 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Pharmacovigilance et bon usage » de l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-123 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pharmacovigilance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er

Sont nommés membres du comité scientifique permanent « pharmacovigilance et bon usage » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Au sein de la formation restreinte « signal » :

En raison de leurs compétences en matière de pharmacovigilance :

- Monsieur LACOIN (François)
- Madame TEINTURIER (Nathalie)

En qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance pour une durée de deux ans comme mentionné à l'article 4 de la décision DG n° 2023-123 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pharmacovigilance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) susvisée :

- Madame ALLAIN-VEYRAC (Gwenaëlle), membre titulaire
- Monsieur CHOUCANA (Laurent), membre titulaire
- Monsieur FAILLIE (Jean-Luc), membre titulaire
- Madame GAUTIER (Sophie), membre titulaire
- Madame POLARD-RIOU (Elisabeth), membre titulaire
- Monsieur SALVO (Francesco), membre titulaire
- Madame VALNET RABIER (Marie-Blanche), membre titulaire
- Madame BAGHERI (Haleh), membre suppléant
- Madame DAUTRICHE (Anne), membre suppléant
- Madame LAMBERT (Aude), membre suppléant

- Monsieur MAHE (Julien), membre suppléant
- Madame MASSY-GUILLEMANT (Nathalie), membre suppléant
- Madame MOREL (Aurore), membre suppléant
- Monsieur ROUBY (Franck), membre suppléant

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

- Monsieur DUBOURDIEU (Jean-Louis), Association Française des Hémophiles (AFH)

Au sein de la formation restreinte « expertise et bon usage » :

En raison de leurs compétences en matière de pharmaco-surveillance et de bon usage :

- Monsieur BERDAI (Driss)
- Monsieur GERARD (Alexandre)
- Madame ZAMY (Michèle)

En qualité de représentants des centres régionaux de pharmacovigilance pour une durée de deux ans comme mentionné à l'article 4 de la décision DG n° 2023-123 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pharmaco-surveillance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) susvisée :
Madame AUFFRET (Marine), membre titulaire

- Madame BELLET (Florelle), membre titulaire
- Monsieur DRICI (Milou-Daniel), membre titulaire
- Madame GRAS-CHAMPEL (Valérie), membre titulaire
- Madame JONVILLE-BERA (Annie-Pierre), membre titulaire
- Madame LAGARCE (Laurence), membre titulaire
- Madame PINEL (Sylvine), membre titulaire
- Madame THOMAS (Laure), membre titulaire
- Monsieur CHENAF(Chouki), membre suppléant
- Madame FEDRIZZI (Sophie), membre suppléant
- Madame JANTZEM (Hélène), membre suppléant
- Madame LAROCHE (Marie-Laure), membre suppléant
- Madame LEBRUN-VIGNES (Bénédicte), membre suppléant
- Madame LEPELLEY (Marion), membre suppléant
- Madame YELEHE OKOUMA (Mélissa), membre suppléant

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame ARONICA-PELLEGRINO (Audrey), Association Francophone pour Vaincre les Douleurs (AFVD)
- Monsieur PELE DEDIEU (Gérard), Association Les Petits Bonheurs

Article 2

Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale